

Comité de soutien au maintien de l'activité de plaisance
à
Carrières-sous-Poissy/Triel-sur-Seine

Communiqué de Presse du 6 décembre 2013

A l'issue de l'enquête publique qui s'est déroulée du 2 septembre au 4 octobre 2013 en mairie de Triel-sur-Seine et au siège de la communauté d'agglomération CA2RS, le commissaire-enquêteur a rendu ses conclusions et a émis un **avis défavorable** pour l'ensemble du projet proposé par l'Établissement Public Ports de Paris, en vue d'obtenir l'autorisation de création d'une plateforme portuaire sur les 2 communes citées.

Le commissaire enquêteur relève entre autre les points suivants :

- Le projet présente **un grand nombre de risques** concernant **tant la nature des activités pouvant être accueillies** sur le site, que **l'importance des nuisances qui pourraient en résulter sur les populations** proches du port.
- Concernant les installations classées (**ICPE**), Port de Paris reconnaît que pour la sélection des amodiataires, la possibilité d'accepter sur la plateforme portuaire des entreprises **peuvent générer de fortes nuisances ne peut être écartée**.
- L'activité de plaisance dans la boucle, **serait pénalisée** par la réalisation de la plateforme portuaire, « sanctionnant » ainsi les plaisanciers et les utilisateurs de la marina Port Saint-Louis par la réalisation du projet, **sans véritable solution de substitution**.

Le Comité de soutien pour le maintien de l'activité de plaisance ainsi que l'ensemble des associations et collectifs locaux avec en appui Ile-de-France Environnement (IDFE), la Ligue de Protection des Oiseaux (LPO), l'association nationale des plaisanciers en eaux intérieures (ANPEI) ainsi que l'association Respectons la Terre de notre parrain Charles Hedrich, tiennent particulièrement à remercier tous les habitants qui se sont manifestés pour donner leur avis lors de l'enquête. Tous peuvent se féliciter de cet **avis défavorable**.

C'est d'autre part la deuxième enquête publique où les habitants se manifestent en grand nombre pour refuser ce type de projet.

Nos élus devraient réfléchir à une autre approche de l'aménagement de notre territoire car pour le moment les citoyens disent clairement non à ce type de réalisation.

Par ailleurs le Comité constate que les communes de Triel-sur-Seine et de Villennes-sur-Seine ont pris la pleine mesure du dossier par des délibérations refusant ce projet vieux de plus de 20 ans qui aurait des impacts négatifs sur la qualité de vie des habitants et sur leur quotidien.

Toutefois, le maire de la ville de Carrières-sous-Poissy a, quant à lui, indiqué au Commissaire Enquêteur « qu'il assume entièrement ce projet » et n'a donc pas jugé bon de prendre une délibération visant à protéger ces administrés des nuisances importantes qui auraient été générées par cet aménagement.

Il est également regrettable que le Président de la communauté d'agglomération (CA2RS), conseiller général et maire de la commune de Verneuil-sur-Seine, Philippe Tautou, n'est pas pris la mesure des demandes réitérées du comité de soutien et se soit obstiné à soutenir ce projet alors même que

Ports de Paris n'adhérait pas initialement à cette proposition d'implantation d'un port industriel, faite en son temps par l'ancien maire de Chanteloup-les-Vignes, Pierre Cardo.

Il devient inconcevable, voir irresponsable de proposer un tel projet par les temps qui courent, surtout lorsque l'on considère le faible intérêt économique qu'il présente et la proximité d'un nouveau quartier d'habitation qui créera 2800 logements supplémentaires à l'horizon 2020.

Quant à l'argument de la création d'emplois par ce genre de réalisations, si c'était une réalité cela se saurait depuis longtemps et nous n'aurions plus, à l'heure actuelle, aucun chômeur. Cela fait plus de 30 ans qu'au nom de ces hypothétiques créations d'emplois on accroît les dommages fait à l'environnement ainsi qu'au cadre de vie des citoyens.

Nous espérons que le Préfet n'accordera pas les autorisations nécessaires à ce projet en passant outre l'avis défavorable du Commissaire enquêteur et que celui-ci ne signera pas de déclaration d'utilité publique (DUP).

Nous souhaitons et nous demandons que ce port industriel soit définitivement enterré.

Restons vigilants quant à la suite que le Préfet des Yvelines donnera à ce dossier. Il est de son autorité de refuser les demandes d'aménagement de Ports de Paris.

Le dossier complet et les conclusions du Commissaire Enquêteur sont disponibles sur le site de la préfecture des Yvelines, rubrique Environnement/Eau.